les membres du Jury, que nous avons approchés ne cachaient pas leur satisfaction.

Malheureusement, quelques-uns d'entre eux annoncés sur le programme n'avaient pu se rendre au Concours. Toutefois, les illustrations musicales de Paris ou de la province y étaient assez brillamment représentées, pour que je puisse, au hasard du souvenir, rappeler la présence de MM. Victorin Joncières, Saintis, De Lajarte, Pénavaire, d'Ingrande, Uzès, Anthiome, Jancourt, A. Luigini, Gurtner, Ritz, etc. etc.

Nous ne pouvons nommer toutes les bonnes sociétés qui ont obtenu des récompenses. — Contentons-nous de mentionner, comme ayant été le plus particulièrement appréciées :

1. (Les Enfants de la Loire, (directeur M. Courally).
2. Harmonie républicaine de Puisserguier, (directeur M. Gérold).
3. Fanfare de Valence, (directeur M. Marie).
4. Harmonie lyonnaise, (directeur M Laussel)
5. Ste-Cécile d'Aix (directeur M. Gauthier).
6. Philharmonique de Romans, (directeur M. Broutin.
7. Philharmonique de Lyon, (directeur M. Fargues.
8. Echo de la Tronche, (directeur M. Welsch)

Somme toute, brillantes fêtes, brillant résultat. Gaspard KEUR.

(*Le Monde Artiste*).

Concours Musical de Vienne (Isère)

14 *et* 15 *Août* 1881

Appréciation du Jury;

LECTURE A VUE

ORPHÉONS

Salle du Théâtre

JURY : MM. JONCIÈRES, président, SAINTIS, MANIQUET, VALENTIN, MONTANT, secrétaire,

Division supérieure

Harmonie Lyonnaise, 52 membres, Directeur M. Laussel.

Ensemble très-satisfaisant, quelques hésitations au début, qui ont disparu à la reprise.

Sainte-Cécile d'Aix, 76 membres, Directeur M. Gauthier.

Ténors bon lecteurs, premières et secondes basses un peu faibles.

Cercle Choral de Vénissieux, 50 membres, Directeur, M. Chosson.

Mauvaise lecture ; le Jury a constaté qu'à la 5e mesure les ténors chantaient à l'octave supérieure, il a dû faire suspendre l'épreuve pour se rendre compte de l'exactitude de la traduction chiffrée, et après avoir constaté qu'aucune faute n'existait sur les parties, le Cercle Choral a recommencé sans succès. La confusion la plus grande a régné et sans se soucier de la déroute complète qui existait depuis le commencement, il a continué jusqu'à la fin dans un désordre impossible à décrire.

Pour le Jury, Le Secrétaire MONTANT.

Loge la Concorde

JURY ; MM. ANTHIOME, président, PENAVAIRE, UZÈS, BAUSSANT, PERACHIO.

3me Division. — 1re Section.

Groupe A.

Orphéon d'Annonay, 27 membres, Directeur, M. Cettier.

Le mouvement a été prix un peu trop lentement. Il est indiqué *Allegretto* et non *Andante*. On a chanté faux aux mesures 13 et 17, surtout lors de la modulation en fa, où l'on a fait avec persistance des *si bécarre*, au lieu de *si bémol* indiqués et indispensables. Cette faute désagréable s'est reproduite dans les mesures suivantes. Les voix sont assez exercées et les nuances ont été bien rendues. La direction est un peu molle, un peu hésitante. — 2me Prix.

Les Allobroges de Genève, 49 membres, Directeur M. Niallon.

Cette société est bonne. Il y a de l'élan, de la verve, et si tous les membres ne chantent pas (défaut assez fréquent, dans toutes les société lorsqu'il faut lire à vue) les chefs d'attaque sont solides, quoique criant un peu. Les ténors sont bons, les basses un peu faibles. Le chef a de la valeur, direction artistique, exellente lecture. Il est regrettable que les deux dernières, mesures aient été manquées on a voulu trop crier et trop bien faire. — 1er. Prix avec félicitations.

Groupe B.

L'Echo de L'Ozon, 25 membres, Directeur, M. Bernet.

Lecture un peu molle, un peu lourde ; le mouvement est pris trop lentement, les basses sont assez solides, les ténors moins sûrs ; l'attaque du solfège n'a pas été mauvaise ; mais la fin a été manquée, absence de nuances en général, on baisse un peu. — 3me Prix.

Société Chorale de Rumilly, 16 membres, directeur M. Philippe.

Bon mouvement, les basses chantent un peu de la gorge, et les deux ténors nazillent, mais on chante juste et on garde bien le ton, à partir du P. (mesure 25), un peu d'hésitation qui n'a durée que quelques mesures, l'une des basses, bon lecteur, ayant sauvé la situation. Cett petite société a de bonnes qualités. Bonne lecture, bonne direction. — 1r prix ex-œquo,

La Lyre Châlonnaise, 24 membres, Directeur M. Graff.

Arrivée trop tard n'a pu concourir qu'après le prononcé du jugement. Le jury, néanmoins a cru devoir l'entendre, Cette société a concouru dans de mauvaises conditions et n'a pu rien prouver. Tous les membres étaient par trop fatigués. C'est une revanche à prendre. Direction intelligente.

Les Amis Réunis de St-Etienne, 30 exécutants, Directeur M. Castellan.

On attaque un peu trop lentement et un peu trop P. La fin est bonne. Exécution tranquille et sage, mais qui arrive au but. Il y a de l'égalité dans les voix. Le chef a du talent et de l'adresse, mais devra animer un peu son personnel, afin que l'exécution soit moins incolore. — 1r prix ex-œquo.

Pour le Jury, PENAVAIRE.

Salle d'Asile Genin

JURY : MM. D'INGRANDE, president ; PELLET ROCHAS, RITZ.

3me Division. — 2me Section,

Écho du Fort de Montmeillan, 22 exécutants, directeur M. Dunoyer.

Très bonne lecture, nuances bien faites, bon mouvement. Le directeur de cette société est le seul de cette division qui ait eu l'heureuse idée de faire chanter, à haute voix, l'accord parfait avant d'attaquer le solfège imposé. — 1r prix avec félicitation du jury.

Orphéon de St-Marcellin, 24 exécutants, Directeur M. Jaufiret.

Mouvement un peu lent. Mesure 4, on a fait un *si démol* au lieu de *si naturel* ; mesures 12 et 20, c'est le contraire, on fait *si naturel* au lieu de *si bémol*. Attaques assez bonnes. — 2me prix.

Union Chorale de Feyzin, 35 exécutants, Directeur M. Sandier.

Cette société se sert de la musique chiffrée. Attaques assez bonnes, de la vigueur, mais plusieurs fautes de justesse, entr'autres mesures 15 et de 22 à 28. *Forte* exagérés. — 3me prix.

Orphéon de Cluny, 35 exécutants, Derecteur M. Khun.

Lecture indécise, causée sans doute par le mouvement qui a été pris beaucoup trop vite, justesse douteuse, de 22 à 28, on entendait à peine les basses. Les nuances n'ont pas été observées.

Orphéon de St-Gervais, 19 exécutants, Directeur M. X.

Début manqué. M. le président du jury a du faire recommencer. La seconde fois, le solfège à été lu en entier, mais avec beaucoup d'hésitation dans les attaques. La justesse a presque toujours laissé a désirer. Il est vrai de dire que cette société se présentait dans de très mauvaise conditions, ayant été abandonnée par treize membres et son directeur quelques jours avant le Concours.

3me Divisian. — 3me Section.

La Concorde de Jallieu, 29 exécutants, Directeur M. Diederich.

Cette société a tout à apprendre ; elle a du recommencer son morceau dont le début avait été complètement manqué, mais elle n'a pas été plus heureuse la seconde fois, et c'est à grand peine qu'elle est arrivée à la fin du solfège. Le Jury a décidé, à l'unanimeté, qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix.

En résumé, dans les deux sections qui précèdent le solfège à deux voix, très facile. n'a été lu correctement que par une seule société : *L'Echo du Fort de Montmeillan*, Nous ne saurions trop engager les sociétés orphéoniques à se livrer avec ardeur à l'étude du solfege, étude sans laquelle aucun succès sérieux n'est possible ; elles doiuent profiter des longues soirées d'hiverpour acquérir les connaissances musicales indispensables si elles tiennent à réussir aux Concours de 1882.

Pour le Jury. Jean RITZ.

Palais de Justice

JURY. MM. BECKER président, DUCCA, WILMANN, BERNARD, secrétaire.

1re Division.

Société Chorale Lyonnaise, 32 membres, Directeur M. Perraud.

Nous n'avons que des compliments à adresser à cette société, très bonne lecture. Ensembles très bien, mouvemcnts bien exacts, bien compris. Justesse irréprochable, exécution bien nuancée. — 1er prix.

2me Division. — 1re Section.

La Lyre Lyonnaise, 51 exécutants, Directeur M. Caloin.

L'ensemble et les mouvements, ont été bons, la justesse a laissé un peu à désiré. les nuances n'ont pas été suffisamment observées. Les ténors sont faibles. Néanmoins cette société possède de bons éléments. — Le Jury lui a accordé un 1er prix.

2me Division. — 2me Section.

Union Chorale de Grenoble, 38 exécutants, Directeur M. Favier.

Assez bonne lecture ; l'ensemble bien, le mouvement a été bien pris, la justesse a été douteuse, et les nuances n'ont été que passablement rendues. Cette société, qui a de bons éléments, gagnera a faire de bonnes études de solfège. — 1er prix.

DIVISIONS SPÉCIALES

1re Division. — 1re Section.

Société Chorale Lyonnaise. — (chœur mixte), 63 membres, Directeur M. Perraud.

Excellente lecture. Le chœur imposé n'était pas sans difficultés, elles ont été brillamment vaincues. Justesse, ensemble, mouvements, tout à été parfait. Les nuances ont été assez bien rendues. Une mention toute spéciale à la partie de soprano. Très bonne direction. — 1er. prix à l'unanimité.

2me Division. — 2me Section.

Société Chorale Lyonaoise, (Dames) 28 membres, Directeur M. Perraud.

Cette société, parfaitement dirigée par M. Perraud a fait une bonne lecture. Justesse et ensemble très bien, le mouvement a été bien pris, les nuances ont été passablement observées, — 1er.

(*A suivre*)

CAVALCADE DE VIENNE

Les personnes qui auraient encore des costumes fournis par le comité sont instamment priées de vouloir bien les remettre dans le plus bref délai au bureau de la cavalcadeà la Mairie.

« Monsieur Timon,

« Dans mon petit compte-rendu [sur la Cavalcade, j'ai omis, par inadvertance, de signaler que c'est d'après les conseils des intelligents MM. Jean-Baptiste Lhuillier, et Barnier dessinateur, aussi bien que par l'active surveillance de M. Perroussel, que le magnifique Char [da la métallurgie a été si bien fait et si bien représenté.

« Nous adressons à ces messieurs nos plus sincères félicitations. »

Amélie Moissonnier.

Lyon, le 24 *Août* 1881.

Monsieur Timon,

J'ai l'honneur de vous adresser un sonnet que m'a inspiré la bonne et intelligente Madame Moissonnier, notre poête viennois. Il est l'expression de mon admiration pour son zèle, et son talent ; comme celui des douces émotions que j'ai éprouvé en admirant la cavalcade de Vienne.

Veuillez agréer Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Anna TISON.

Sonnet à Mme Amélie MOISSONNIER.

Amélie a le don de faire des merveilles ;
Qui ne l'a rencontré au détour des chemins
Oubliant ses travaux, ses soucis et ses veilles,
Pour prêter au malheur le secours de sa main.

Oh ! que d'activité dans cette âme d'élite !
Et que faut-il louer ? son esprit ou son cœur ?
Elle est connue de tous, mais son plus grand mérite
Est d'avoir aujourd'hui consolé le malheur !

Aussi, qu'elle moisson ! vous tous pauvres de Vienne,
Qui vous êtes assis autour du grand festin
Offrez lui tous vos cœurs quoiqu'il advienne !

Venez mêler ici votre voix à la mienne
Elle sût consoler la veuve l'orphelin,
En retour du bienfait, que chacun se souvienne.

Anna TISON.

A Madame Amélie Moissonnier

Souvenir de la Cavalcade de Bienfaisance

Pour laquelle elle à prêté son bienveillant concours.

Je ne puis résister à l'aimable douceur
Que l'on goûte à louer une âme généreuse ;
Et, si je puis trouver l'accès de votre cœur,
Croyez le je serai, pour ma part bien heureuse !
Pour parler comme vous le langage des Dieux
Plût au ciel que ma muse hélas ! soit moins farouche
Ils feraient leur chemin porté de bouche en bouche
Ces vers que je voudrais vous faire harmonieux.
Mais s'il est malaisé de gravir le Parnasse
Et d'y tenir sa place en restant au sommet
Pour un petit moment soutenez moi, de grâce !
Aidée de votre appui je ferai mon sonnet.
Je le dirai ce nom dont la cité s'honore
Béni et vénéré de tous les malheureux !
Donner son or, c'est beau ? vous faites plus encore,
Car vous avez veillé et travaillé pour eux ?

Anna TISON.

Vienne, le 31 *Août* 1881.

Bien cher Monsieur Timon,

La 2me lettre de M. V. Fournier, que vous avez bien voulu me communiquer ne modifie nullement la mienne du 25 courant,

Tout nouveau retard pouvant m'être préjudiciable et nuisible aux intérêts de la société que j'ai l'honneur de représenter.

Je vous prie Monsieur et ami, d'insérer dans votre estimable journal de demain, ma lettre du 25 Août.

Agréez mes salutations empressée et l'assurance de mon dévouement.

A. TOURNIER.

« Sainte-Colombe, le 25 août 1881.

A M. le Rédacteur du *Moniteur Viennois*.

« Bien cher Monsieur Timon,

« J'ai lu dans votre estimable journal du 19 courant, (Banque Générale de Lyon), après les chemins de fer de Thizy, la Société des Immeubles Lyonnais, le rapporteur dit :

« La Société pour la fabrication des pâtes alimentaires, capital 2 millions, etc. etc.

» *Nous réaliserons sur ces trois affaires, de jolis bénéfices !*

« Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre prochain n° que :

« La Société générale, pour la fabrication des pâtes alimentaires, *a été fondée sans le secours d'aucune institution de Crédit.*

« Président du Conseil d'administration de cette société, je n'ai eu connaissance du rapport précité que par votre estimable journal.

« Recevez mes remerciments, et l'assurance de mon amical dévoûment. »

A. TOURNIER.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE VIENNE

AOUT 1881.

Naissances: { 28 garçons. 20 filles. } 48

MARIAGES.

Seguin Jean-Hippolyte, et Pitiot Anne-Claudine — Rivoire Antoine-Lucien-Marie, et Ponchon Jeanne-Marie-Alice ; — Cécillon Félix, et Villon Marie-Céline ; — Piolat Antoine, et Muller Rose-Charlotte ; — Pellet Louis, et Janiaud Eugénie ; — Annuel Sébastien, et Monge Jeannette-Rosalie ; — Charroux Jean, et Nicolet Céline ; — Mouton Joseph, et Lhéritier Marie-Elisa ; — Rabatel Joseph, et Guillot Marie ; — Nicolas Charles-Marie Raphaël, et Girardet Gabrielle ; — Chanal Antoine, et Barral Marie-Fanny ; — Ogier Charles et Pellet Joséphine.

DÉCÈS.

Guillot Adrienne, veuve Perrin, 69 ans ; — Pin Laurent, 72 ans ; — Bourguignon Marie, veuve Jocteur, 32 ; — Chenu Elisabeth, femme Buisson, 62 ; — Veyrat Marie Marguerite, 5 ; — Drevet Marie-Christine, veuve Dorse, 75 ; — Maillet Marguerite, 3 ; — David Julie, femme Lafond, 45 ; — Dumetel Marius, 23 ; — Jocteur Madeleine, veuve Maitre, 72 ; — Bialle Claude, 80 ; — Lochard Odilie, 24 ; — Rivet Marguerite, veuve Robert, 75 ; — Nicaise Madeleine, veuve Broyer, 84 ; — Blin de Saint-Amand Pierre, 41 ; — Bonin Jean-Pierre, 35 ; — Genevray Joseph, 23 ; — Bally Léon, 16 ; — Vigne Elisabeth, veuve Berthon, 84 ; — Gerin Jeanne-Angélique, veuve Guerrier, 72 ; — Pitre Caroline, 2 ; — Santoni Paul-Titus, 21 ; — Chapars Annette, veuve Vincendon, 70 ; — Montagnon Jean-Antoine, 72 ; — Fournier Marie-Hélène, 3 ; — Brosse Antoine, 40 ; — Perrin Louis, 4 ; — Plantier Antoine, 41 ; — Berthier Jean-Marie, 5 ; — Cécillon Joseph, 72 ; — Rousset Melchior, 86 ; — Gaillard Adolphe, 5 ; — Rigoudy Blaise-François, 77 ; — Benoit Joseph, 32 ; — Boulet Joséphine, fme Chavepayre 62 ; — Jullien Jean-Adolphe-Ambroise, 62 ; — Silan Marguerite, 77 ; — Périer Benoit, 68 ; — Pichot Joseph, 74 ; — Grange André, 80.

LE MONDE OU L'ON S'ENNUIE.

Opinion de la Presse.

M. Pailleron a écrit une satire très-vive, très-animée, très moderne en la forme, d'un ridicule qui ne date pas d'hier, mais qui va grandissant. Il a crié une fois de plus à Cathos et à Madelon, comme le bonhomme Georgibus : « Allez vous cacher, vilaines, allez vous cacher pour jamais ! » Il nous a rendu un service véritable. Je ne puis dire toutes les jolies scènes, tenant à l'action ou se développant à côté de l'action, qu'a imaginées l'auteur du *Monde où l'on s'ennuie*. Il y a là de réelles trouvailles. Je ne dirai rien de l'esprit de mot. Par endroits, le dialogue de cette pièce ressemble à un feu de mousqueterie. En somme, le public de la première a fait un gros succès, un très-gros succès à l'œuvre de M. Pailleron. Je serais bien surpris que le public ordinaire ne ratifiât point ce jugement-là.

Léon CHAPRON. (*Gil-Blas* du 27 avril).

Le succès de cette aimable comédie a été très-grand. M. Pailleron a voulu mettre au théâtre une nouvelle édition des *Précieuses ridicules*, accomodée selon nos mœurs. Il a montré ce que l'on appelait jadis un bureau d'esprit, c'est-à-dire un salon où l'on fait et défait les réputations, où la médiocrité sérieuse triomphe de tout temps, et que les tendances prudhommesques de notre époque ont remis à la mode.

Je sais beaucoup de gré à M. Pailleron d'avoir entrepris cette tâche à la Comédie-Française même. La satire amusante qu'il a écrite, prend sur notre première scène littéraire une importance plus grande. C'est bien sur la scène de Molière qu'il convient de fustiger les sottises de ses contemporains.

Ici la leçon est donnée galamment, spirituellement, comme il convient à un homme qui défend de rire contre l'ennui envahissant, et qui combat les folies avec le bon sens.

Il y pleut des coups de trique sur la sottise humaine, dans une forme légère, spirituelle au possible. On a ri du meilleur des rires, de celui qui soulage. Cette collection de fantoches sérieux, que M. Pailleron fait défiler devant nous est adorable.

Albert WOLF (*Evènement* du 27 avril).

DISETTE DE FOURRAGES

De tous côtés on nous annonce une disette de fourrages pour le printemps prochain.

Les trèfles violets semés cette année sont détruits par les insectes, les sainfoins et luzernes perdus par les pluies du printemps et les regains brûlés par la sécheresse.

Pour parer à cette calamité, nous ne voyons que le trèfle incarnat, qui donne au printemps un fourrage vert très abondant, aussi, toutes les personnes possédant du bétail doivent-elles en semer le plus qu'il leur sera possible.

Une fois les récoltes rentrées, il suffit de le semer sur les chaumes en août et septembre, et de enherser ; il réussit parfaitement ainsi.

On le trouve chez tous les marchands de graines, semer 30 kilos à l'hectare.